

AVANT-PROPOS DE LA RÉDACTION

Le tiers oublié et le tiers facilitateur.

Il n'y a probablement pas de relation réellement sociale qui n'implique un tiers. Le pur face à face reste un mythe: toujours, nous rencontrons un voisin, une loi, un chef, un enfant... qui viennent s'immiscer dans notre relation à l'autre. C'est le rôle de ce tiers qui nous intéresse dans ce numéro de la Revue.

Le tiers a une double nature: il est celui qui est oublié par la relation face à face et il est celui qui intervient dans cette relation. Dans la première acception, le tiers est à relier à la notion d'externalité et par conséquent à la question éthique. En effet, le tiers est celui qui n'est pas l'objet premier de la relation initiale mais qui en subit des conséquences (quelques fois positives). Intégrer le tiers dans la relation face à face, c'est donc reconnaître que chacune de nos décisions implique un impact social, environnemental... et c'est aussi faire une place à toutes ces parties prenantes qui débordent la seule relation face à face. Cette place et cette reconnaissance définissent alors notre éthique dont le tiers est ici l'objet. Notre Revue consacre régulièrement ses pages à ces questions des dimensions oubliées de la relation économique en particulier: fatigue, écologie, solidarité...

Mais le tiers est aussi un agent de la relation face à face, et pas uniquement un objet. Il est vraisemblablement peu discuté que cette relation ne peut pas opérer sans un cadrage minimal (par exemple disposer d'une langue commune). Ce cadrage rend possible la relation mais dans le même temps, la borne, voire l'oriente. C'est le rôle des lois, des réglementations, des conventions... mais aussi des juges, des interprètes, des comptables, des consultants... Ces tiers médiatisent nos relations à travers une fonction d'expertise, de traduction, de négociation, d'arbitrage, etc. Ce sont ces différentes fonctions qui sont examinées dans les articles présentés dans ce numéro ainsi que les conditions dans lesquelles elles peuvent s'exercer.

Il convient alors de faire la synthèse entre ces deux dimensions du tiers: l'autre (l'oublié) de la relation et le médiateur de cette relation (le facilitateur). En effet, ces deux facettes sont souvent incarnées par deux catégories d'acteurs séparés. L'oublié est souvent le malade, la personne âgée, l'environnement... Le facilitateur est davantage perçu dans une représentation plus positive: le coach, le casque bleu... Or ce que l'on perçoit dans ce numéro, en particulier dans l'article de Sardas et de ses collègues (pp.103-111) sur les gestionnaires de cas («case managers») dans la prise en charge de l'Alzheimer, est que la constitution de médiateurs chargés de faire entendre le point de vue des malades est porteur d'un espoir de coordination des acteurs de la santé et donc d'une performance améliorée. Ce faisant, l'oublié (le malade) devient aussi le facilitateur. Par l'injonction qu'il porte à devoir toujours se rappeler que nous inscrivons nos relations dans un tissu social épais et inéluctable, il nous force à re-penser continuellement nos modes d'organisations et donc souvent à les améliorer. L'article de Sardas est par conséquent une invitation à nous rappeler cette double dimension du tiers et plus généralement la portée profondément efficace et éthique d'un tiers pensé à la fois comme force de rappel (des oubliés) et facilitateur. L'article présentant des exemples empiriques de la manière de prendre en charge cette invitation, il nous prouve que cette

dernière n'est pas que théorique.

Ré-articuler ces deux rôles du tiers dans la pensée économique et sociale pourrait constituer un des enjeux du développement de la préoccupation du «Care» que l'on rencontre de plus en plus aujourd'hui. Nos pages sont ouvertes à ceux qui souhaitent contribuer à ce questionnement.

Pour la rédaction,
Fabien De Geuser